

**Belgium-Erpent: Coffee, tea and related products**

OJ S 134/2017 15/07/2017

Contract notice

Supplies

**Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

**Section I: Contracting authority**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: MercurHosp ASBL  
Postal address: Chaussée de Marche 604/2  
Town: Erpent  
NUTS code: BE31 Prov. Brabant Wallon  
Postal code: 5101  
Country: Belgium  
Contact person: Monsieur Gauthier Saelens  
E-mail: [Gauthier.Saelens@ghdc.be](mailto:Gauthier.Saelens@ghdc.be)  
Telephone: +32 71105241

**Internet address(es):**Main address: [www.mercurhosp.be](http://www.mercurhosp.be)**I.1. Name and addresses**

Official name: Centre hospitalier chrétien ASBL  
National registration number: CHC  
Postal address: Rue de Hesbaye 75  
Town: Liège  
NUTS code: BE33 Prov. Liège  
Postal code: 4000  
Country: Belgium  
E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)  
Telephone: +32 42248111

Fax: +32 42248609

**Internet address(es):**Main address: [www.chc.be](http://www.chc.be)**I.1. Name and addresses**

Official name: Cliniques universitaires Saint-Luc — UCL Bruxelles  
National registration number: CUSL  
Postal address: Avenue Hippocrate 10  
Town: Woluwe-Saint-Lambert  
NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest  
Postal code: 1200  
Country: Belgium  
E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)  
Telephone: +32 27641111

Fax: +32 27643703

**Internet address(es):**

Main address: [www.saintluc.be](http://www.saintluc.be)

#### I.1. Name and addresses

Official name: Grand hôpital de Charleroi (GHdC) ASBL

National registration number: GHdC

Postal address: Grand Rue 3

Town: Charleroi

NUTS code: BE32 Prov. Hainaut

Postal code: 6000

Country: Belgium

E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)

Telephone: +32 71102111

##### Internet address(es):

Main address: [www.ghdc.be](http://www.ghdc.be)

#### I.1. Name and addresses

Official name: Hôpital psychiatrique du Beau Vallon

National registration number: BEAU VALLON

Postal address: Rue de Bricgniot 205

Town: Saint-Servais

NUTS code: BE35 Prov. Namur

Postal code: 5002

Country: Belgium

E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)

Telephone: +32 81721111

##### Internet address(es):

Main address: [www.beauvallon.be](http://www.beauvallon.be)

#### I.1. Name and addresses

Official name: Klinik St. Josef

National registration number: Saint Vith

Postal address: Klosterstraße 9

Town: Saint-Vith

NUTS code: BE33 Prov. Liège

Postal code: 4780

Country: Belgium

E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)

##### Internet address(es):

Main address: [www.klinik.be](http://www.klinik.be)

#### I.1. Name and addresses

Official name: St. Nikolaus — Hospital Eupen

National registration number: Eupen

Postal address: Hufengaße 4-8

Town: Eupen

NUTS code: BE33 Prov. Liège

Postal code: 4700

Country: Belgium

E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)

##### Internet address(es):

Main address: [www.hospital-eupen.be](http://www.hospital-eupen.be)

### **I.1. Name and addresses**

Official name: Valisana, ASBL — Pôle Sanatia

National registration number: SANATIA

Postal address: Rue du Moulin 27-29

Town: Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode)

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Postal code: 1210

Country: Belgium

E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)

Telephone: +32 22110040

Fax: +32 22110064

**Internet address(es):**

Main address: [www.sanatia.be](http://www.sanatia.be)

### **I.1. Name and addresses**

Official name: Valisana, ASBL — Pôle Valida

National registration number: VALIDA

Postal address: Avenue Josse Goffin 180

Town: Berchem-Sainte-Agathe

NUTS code: BE1 Région de Bruxelles-Capitale/Brussels Hoofdstedelijk Gewest

Postal code: 1082

Country: Belgium

E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)

Telephone: +32 24824000

**Internet address(es):**

Main address: [www.valida.be](http://www.valida.be)

### **I.2. Information about joint procurement**

The contract involves joint procurement

### **I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/90/T9/2017>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: MercurHosp ASBL

Postal address: Chaussée de Marche 604/2

Town: Erpent

NUTS code: BE31 Prov. Brabant Wallon

Postal code: 5101

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Nicolas du Bus de Warnaffe

E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)

Telephone: +32 81354424

**Internet address(es):**

Main address: [www.mercurhosp.be](http://www.mercurhosp.be)

Tenders or requests to participate must be submitted to the following address:

Official name: MercurHosp ASBL

Postal address: Chaussée de Marche 604/2

Town: Erpent

Postal code: 5101

Country: Belgium

Contact person: Monsieur Nicolas du Bus de Warnaffe

Telephone: +32 81354424

E-mail: [nicolas.dubus@mercurhosp.be](mailto:nicolas.dubus@mercurhosp.be)

NUTS code: BE31 Prov. Brabant Wallon

**Internet address(es):**

Main address: [www.mercurhosp.be](http://www.mercurhosp.be)

**I.4. Type of the contracting authority**

Other type: Hôpital

**I.5. Main activity**

Health

**Section II: Object**

---

**II.1. Scope of the procurement**

**II.1.1. Title**

Republication — mise à disposition de machines à café et fournitures des consommables alimentaires associés.

Reference number: Machines à café MH mars 2017

**II.1.2. Main CPV code**

15860000 Coffee, tea and related products

**II.1.3. Type of contract**

Supplies

**II.1.4. Short description**

Voir II.1.1.

**II.1.5. Estimated total value**

**II.1.6. Information about lots**

This contract is divided into lots: no

**II.2. Description**

**II.2.3. Place of performance**

NUTS code: BE3 Région wallonne

Main site or place of performance: Centre hospitalier chrétien ASBL, Rue de Hesbaye 75 à 4000 Liège / Centre hospitalier neurologique William Lennox, Allée de Clerlande 6 à 1340 Ottignies / Cliniques universitaires Saint-Luc...

**II.2.4. Description of the procurement**

Voir II.1.4.

**II.2.5. Award criteria**

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

**II.2.6. Estimated value**

**II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system**

Duration in months: 60

This contract is subject to renewal: no

#### **II.2.10. Information about variants**

Variants will be accepted: yes

#### **II.2.11. Information about options**

Options: yes

Description of options:

Voir publication initiale.

#### **II.2.13. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:  
no

#### **II.2.14. Additional information**

### **Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

#### **III.1. Conditions for participation**

##### **III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions:

\* 1) Un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative dont il résulte que le soumissionnaire:

— n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou blanchiment de capitaux,

— n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;

2) Une attestation délivrée par une autorité administrative ou judiciaire prouvant que le soumissionnaire:

— n'est pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

— n'a pas fait l'aveu de sa faillite et n'a pas fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

3) Une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle quant au paiement de ses cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62 de l'arrêté royal du 15.7.2011.

4) En application de l'art. 63 de l'AR du 15.7.2011, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Pour un candidat ou soumissionnaire belge cela concerne le respect des obligations fiscales auprès du SPF Finances.

\* Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire:

— n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour participation à une organisation criminelle, corruption, fraude ou le blanchiment de capitaux;

— n'est pas en état de faillite ou de liquidation;

— n'a pas fait l'aveu de sa faillite et ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire;

— n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour tout délit affectant sa moralité professionnelle;

- en matière professionnelle, n'a pas commis de faute grave;
- est en règle quant aux paiements des cotisations de sécurité sociale;
- est en règle quant aux paiements de la TVA et de ses impôts;
- ne s'est pas rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant ces renseignements;
- n'a pas occupé des ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de la loi du 11.2.2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

### **III.1.2. Economic and financial standing**

List and brief description of selection criteria:

- 1) Une déclaration bancaire appropriée établie conformément au modèle figurant à l'annexe 3 de l'AR du 15.7.2011.
- 2) Une déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires annuel du domaine d'activités faisant l'objet du marché au cours des 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création ou du début d'activités du candidat ou soumissionnaire, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Chiffres d'affaires annuel minimum global et dans le domaine d'activités faisant l'objet du marché en cours: 8 300 000 EUR.

### **III.1.3. Technical and professional ability**

List and brief description of selection criteria:

- \* Dans le cas où les documents exigés ne seraient pas joints ou seraient non-conformes, l'offre peut être considérée comme irrégulière et partant, comme nulle et non avenue, ce qui entraînera la non sélection du soumissionnaire pour l'ensemble du marché.
- \* Un certificat valable ISO 9001 (version 2015), ou une déclaration ou des preuves en matière de mesures équivalentes de garantie de la qualité.
- \* Une liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou lorsque le destinataire a été un acheteur privé, par une attestation de l'acheteur ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services.
- \* L'indication de la part du marché que le prestataire de services a éventuellement l'intention de sous-traiter ainsi que les sous-traitants proposés.
- \* La preuve de l'inscription du candidat ou soumissionnaire au registre professionnel ou de commerce, conformément aux conditions prévues par la législation du pays où ils sont établis. La preuve est apportée par une attestation ou, à défaut, par une déclaration sous serment.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Au-moins 3 prestations (fourniture de machines et de consommables effectuées au cours des 3 dernières années dans le domaine d'activités faisant l'objet du marché, avec chacune un montant minimal de 10 000 EUR.

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Description**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open procedure

#### **IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with a single operator

In the case of framework agreements, provide justification for any duration exceeding 4 years:

La durée d'amortissement des machines à café est de 5 ans. Le pouvoir adjudicateur désire faire correspondre la durée du marché à la durée d'amortissement du matériel sur lequel il porte.

#### **IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

#### **IV.2. Administrative information**

##### **IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

Date: 27/07/2017 Local time: 11:00

##### **IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

##### **IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French

##### **IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

##### **IV.2.7. Conditions for opening of tenders**

Date: 27/07/2017 Local time: 11:00

Place:

MercurHosp ASBL, Chaussée de Marche 604/2 à 5101 Erpent.

### **Section VI: Complementary information**

---

#### **VI.1. Information about recurrence**

This is a recurrent procurement: no

#### **VI.3. Additional information**

1) Page 4, chapitre I. Dispositions administratives:

— Point I.1 Description du marché

Lot 1 «Café lyophilisé et en grains»:

a) la clinique Saint-Joseph de Saint-Vith s'ajoute dans les lieux de livraison.

b) la Clinique Notre Dame de Grâce (Gosselies) est supprimée des lieux de livraison.

Le lot 2 «Café liquide en surgelé» est supprimé.

— Page 4, dans les remarques:

a) La remarque suivante est supprimée:

«4) Le marché débutera une fois notifié. Cependant:

a) la CNDG étant actuellement en gestion centralisée, l'institution est occupée à étudier le nombre de machines nécessaires afin de passer en gestion décentralisée. Les quantités présumées annuelles reprises dans l'inventaire comprennent celles de la CNDG. Dans tous les cas, le marché commencera en 2018 pour cette institution».

b) la remarque suivante se rajoute:

«6) Concernant la clinique Saint-Vith, initialement prévue dans le lot 2, la visite n'est pas obligatoire pour cette institution. Le besoin pour cette institution est de 3 machines de type 1, 5 machines de type 2 et de 4 machines de type 3».

2) Page 9, chapitre I.6 Forme et contenu des offres:

L'obligation de visite de la Klinik St. Joseph de Saint-Vith est supprimée.

Le lot 2 étant supprimé, les soumissionnaires ne pouvant pas répondre à ce lot n'ont en effet pas visité cette institution.

3) Page 14, point I.13 Choix de l'offre:

Le texte suivant est supprimé:

«Marché divisé en lots.

Le pouvoir adjudicateur a le droit de n'attribuer que certains lots et, éventuellement, de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin selon un autre mode.

Le soumissionnaire peut présenter une offre pour un ou pour plusieurs lots.

Le soumissionnaire peut compléter ses offres sur les différents lots en mentionnant la proposition d'amélioration qu'il consent sur chaque lot en cas de réunion de certains lots pour lesquels il remet offre».

4) Page 20, point II.12 Tests

Il y a lieu de rajouter les points suivants:

— La présence du soumissionnaire est obligatoire le 1er jour du début des tests.

— Les tests de cacao se feront avec un mélange eau-cacao

— Les soumissionnaires livreront une machine avec « fonction lait » dans les institutions faisant les tests.

— Le CHC testera le remplissage des thermos (débit, T°, etc.) et le lait demi-écrémé

— Le détail concernant les tests sera envoyé aux soumissionnaires ayant passé le stade de la sélection qualitative.

5) Page 21 Chapitre III. Description des exigences techniques:

Remarque: tous les points se rapportant à la CNDG sont supprimés pour cette institution.

a) Point A) Fiche techniques des consommables.

L'exigence suivante est supprimée:

«10) Le soumissionnaire fournit un exemplaire de fiche technique par consommable (café, thé cacao)».

Elle est remplacée par:

«10) Le soumissionnaire fournit un exemplaire de fiche technique par consommable (café, lait et cacao)».

b) Page 21 point B) Qualité du café et de son emballage

— L'exigence suivante est supprimée:

5) Il doit être livré par paquet de 500 grammes, de 1 kilo ou 1 litre.

Elle est remplacée par:

5) Il doit être livré par paquet de 500 grammes, 750 grammes ou de 1 kilo, sauf en ce qui concerne le déca qui peut être livré par paquet inférieur à 500 grammes (le soumissionnaire spécifie son grammage).

— Les exigences suivantes sont supprimées:

«8) Le lait dans les distributeurs doit contenir les ingrédients suivants: lait en poudre entier, émulsifiant: lécithine de soja, antioxydant: acide ascorbique»

«9) Sa composition est la suivante: 39 % sucre, 26 % graisse et 26 % protéine»

Ces 2 exigences sont remplacées par:

8) le lait dans les distributeurs doit contenir l'ingrédient suivant: lait en poudre

9) sa composition doit se situer entre 25 à 35 % de protéines — 12 à 30 % de matières grasses — 35 à 50 % de glucides

c) Page 21 point B) Qualité du café et de son emballage

Les exigences suivantes sont supprimées:

«11) Le cacao dans les distributeurs doit contenir les ingrédients suivants: sucre, lactosérum poudre, cacao maigre, lait écrémé en poudre, adjuvants divers

12) Sa composition est la suivante: 76 % sucre, 2 % graisse-et 10 % protéine»

Ces 2 exigences sont remplacées par:

«Le chocolat doit contenir un minimum de 14 % de cacao»

d) Page 21 point B) Spécificités techniques des machines à café

Concernant l'exigence: «2) Le client fournit à ses frais l'électricité nécessaire au bon fonctionnement des machines et prévoit une prise de courant avec terre conformes aux normes de sécurité en vigueur située à 2 mètres maximum des machines»

Les informations suivantes s'ajoutent:

— Sanatia: 220 v partout

— CHC: 220 v sauf 5 en 380 v

— CUSL: 21 machines en triphasé et 50 machines en 220 v

— GHDC: 220 v partout

— Eupen: 220 v partout

— Saint-Vith: 220 v

— Valida: 220 v

— Beauvallon: 220 v

— MontLégia: 7 machines à double débit: les soumissionnaires doivent partir au niveau de leurs investissements sur 7 machines à double débit qu'ils adapteront en 220 V/230 V comme configuration actuelle qu'ils retransformeront en triphasé pour le Mont-Légia.

e) Page 22: le point suivant est supprimé:

«10) La distribution du café doit pouvoir se faire par tasse et par thermo de 1 litre minimum».

Il est remplacé par:

«10) La distribution du café doit pouvoir se faire par tasse et par thermo de 0,5 litre minimum».

f) Page 22: le point suivant est supprimé:

«16) Les machines doivent pouvoir être adaptées pour le remplissage des thermos de 1 à 5 litres dont les dimensions sont les suivantes»:

Il est remplacé par:

«16) Les machines doivent pouvoir être adaptées pour le remplissage des thermos de 0,5 à 5 litres dont les dimensions sont les suivantes»:

g) Page 23 point C) Spécificités fonctionnelles

L'exigence suivante est supprimée:

«7) Une procédure d'envoi trimestrielle du nombre de tasses par machine doit être mise en place par le soumissionnaire».

6) Page 25: l'annexe A «Formulaire d'offre» est supprimée, une nouvelle annexe A sera envoyée aux soumissionnaires via mail.

7) Page 32 et suivantes: l'annexe E «inventaire» est supprimée, une nouvelle annexe E sera envoyée aux soumissionnaires via mail.

Une séance publique d'ouverture des offres est prévue.

#### **VI.4. Procedures for review**

##### **VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire de Namur

Town: Non applicable

Country: Belgium

#### **VI.5. Date of dispatch of this notice**

11/07/2017